



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 11 DECEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 05 DECEMBRE 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mmes Anne SERRE - Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - M. Jesus SIMON - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - M. Jean-Pierre LALANNE - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Laure FAUDEMÉR - Mrs. Bruno CASSEN - Pascal DAGES.

POUVOIRS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à Mme le MAIRE
M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. André DROUIN
M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : MUSEE DE BORDA : PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE 2019 ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le musée de Borda est labellisé « Musée de France ». A ce titre, il doit remplir les missions définies dans le code du patrimoine à l'article L441-2, et qui sont :

- a) Conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections,
- b) Rendre leurs collections accessibles au public le plus large,
- c) Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture,
- d) Contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.

La programmation scientifique et culturelle prévisionnelle du musée de Borda en 2019 incarne ces 4 axes par la mise en œuvre des actions décrites ci-dessous.

Axe 1 : collections/conservation

1) Conservation et gestion des collections

La conservation et la gestion quotidienne des œuvres pour assurer leur conservation préventive et la régie des collections nécessitent chaque année l'achat de matériel de conservation.

2) Inventaire et récolement

Deux opérations majeures à caractère administratif visant à la bonne gestion des collections se succéderont en 2019.

La migration des données de l'inventaire du Musée de Borda sur un nouveau logiciel de gestion de l'inventaire et des collections, AlienorwebPro s'est déroulée en 2018. L'Inventaire réglementaire du musée de Borda pourra en 2019 être achevé sur cet outil informatique et édité, conformément aux dispositions du chapitre 2 de la note-circulaire du 4 mai 2016 relative aux opérations de post-récolement sur la mise en conformité des documents administratifs et immatriculation des collections.

Par la suite, le musée pourra lancer son 2e récolement décennal, prévu sur la période 2019-2024. Le Plan de Récolement Décennal correspondant, préparé en 2018, doit au préalable être validé à la fois en Commission scientifique des Musées de France et en Conseil Municipal.

Il conviendra pour mener cette opération de compléter le matériel existant : appareil photographique, second microaspirateur, matériel de conditionnement pour les chantiers des collections associés etc.

Le coût estimatif du matériel nécessaire pour mener ces deux missions, d'une part de conservation, gestion des collections et d'autre part d'inventaire et récolement, s'élève à 5 000 € TTC, soit 4 167 € HT.

3) Post-récolement

Le musée de Borda a demandé en 2018 l'appui scientifique, technique et financier du Service Régional de l'Archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour mettre en œuvre un chantier de post-récolement de mobilier archéologique, celui du mobilier de l'Îlot central, correspondant au site de la crypte archéologique.

Une prestation de gestion des collections sera menée pour la somme de 4 500 €. Le Service Régional de l'Archéologie prendra en charge une mission complémentaire à celle-ci.

Des défraiements sont également prévus pour des collaborations sur ces collections archéologiques, pour la somme de 650 €.

4) Restauration des collections

Une campagne annuelle de restauration sera engagée sur l'exercice budgétaire 2019, par des prestataires habilités à restaurer des collections labellisées Musée de France. Conformément à l'article L 452-1 du Code du patrimoine, les projets de restauration seront soumis à l'avis de la Commission scientifique pour la restauration et la conservation préventive.

5) Acquisitions

Le musée examinera les propositions de dons au musée et pourra également acquérir à titre onéreux, sous réserve du vote du budget correspondant, des œuvres entrant dans le projet scientifique du musée.

6) Travaux de la crypte archéologique

Suite au lancement d'une mission de Maîtrise d'œuvre à la fin de l'année 2018, les études d'avant-projet et l'instruction des dossiers par l'attributaire et les services de l'État se poursuivront jusqu'à l'automne 2019. La 1ère tranche de travaux devrait être lancée avant la fin de l'année 2019.

7) Étude des collections et programmes scientifiques

Le musée poursuivra en 2018 les partenariats engagés précédemment pour l'étude et la valorisation de ses collections.

Axe 2 : valorisation

1) Programmation 2019

La programmation 2019 du Musée de Borda comprend notamment :

- le démontage de l'exposition temporaire de 2018 (Fossiles, naissance d'une science) ;
- l'exposition temporaire 2019 Ils sont food ces romains! (du 5 février au 28 décembre) ;
- des manifestations programmées tout au long de l'année, pour tous les publics ;
- des ateliers pédagogiques pour le public scolaire ;
- la communication autour de ces événements.

Le budget prévisionnel de ces actions s'élève à 15 465 € HT et 18 350 € TTC (une partie non soumise à TVA).

La présentation de l'exposition temporaire Ils sont food ces romains! nécessite la collaboration du Service Départemental de l'archéologie de Dordogne (24), qui apporte son aide scientifique et matérielle dans le cadre de la convention de partenariat présentée en annexe 1.

Le programme prévisionnel des manifestations 2019 est détaillé en annexe 2. Les dépenses prévisionnelles liées à l'organisation de ces manifestations s'élèvent à 3 584 € HT et 4 300 € TTC.

2) Action éducative et culturelle

Le musée de Borda proposera à toutes les classes du département, de la maternelle au lycée, des ateliers pédagogiques adaptés au niveau de chaque classe.

Les dépenses prévisionnelles liées à l'accueil des jeunes publics s'élèvent à 2 167 € HT et 2 600 € TTC.

Les frais liés à ces opérations, détaillés dans le plan de financement ci-après, sont estimés à 41 400 € TTC. La dépense subventionnable s'élève à 35 425 € HT et une subvention sera sollicitée auprès du Conseil départemental des Landes à son taux maximum, soit 15 000 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant:

DEPENSES HT

Axe conservation	9 209 €
dont :	
- Matériel de conservation	4 167 €
- Mission Ilot Central	4 500 €
- Défraiements	542 €
 Axe valorisation	 26 216 €
dont :	
- Démontage et retour expo 2018	7 215 €
- Exposition 2019	8 250 €
- Manifestations	3 584 €
- Ateliers EAC scolaires	2 167 €
- Communication	5 000 €
 Total dépenses HT:	 35 425 €
TVA :	5 975 €*
Total dépenses TTC :	41 400 €

*Certaines prestations ne sont pas soumises à TVA.

RECETTES HT	
Département	15 000 €
Commune	20 425 €
Total recettes HT :	35 425 €
TVA :	5 975 €
Total recettes TTC :	41 400 €

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de la ville, exercice 2019, en recettes et en dépenses.

**SUR PROPOSITION DE MADAME VALERIANE ALEXANDRE, CONSEILLERE MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

VALIDE la programmation 2019 prévisionnelle des manifestations du musée de Borda présentée en annexe 2, sous réserve de remplacements ou modifications,

SOLLICITE une subvention auprès du conseil départemental des Landes, à son taux maximum, pour la programmation scientifique et culturelle du musée de Borda en 2019,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec le conseil départemental de la Dordogne présentée en annexe 1 et toute convention et contrat se rapportant au programme scientifique et culturel 2019 du musée de Borda.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20181211-22-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 12 Décembre 2018

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».